

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**12 JUILLET 2021  
17 H 58**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 juillet 2021 à 17 h 58, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

En raison de la pandémie de COVID-19 et en application des dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, la présente séance est tenue sans la présence du public et est publiée dès que possible sur le site Internet par un procès-verbal permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

*Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après :*

*6. Modification contractuelle – Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure).*

À l'appel des points à l'ordre du jour, le directeur des Services juridiques et greffier fait la lecture des projets de résolutions :

**2021-364      Dépôt certificat du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter Résolutions 2021-302 et 2021-304**

CONSIDÉRANT l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités R.L.R.Q (c. E-2.2);

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt du certificat du greffier – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les résolutions 2021-302 et 2021-304.

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**2021-365 Adoption – Règlement 534-85 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Labarre, ajouter un arrêt sur la rue Sainte-Anne à l’intersection de la rue Rioux et abaisser la vitesse permise sur la montée de la Baronnie entre le chemin de la Butte-aux-Renards et le chemin des Coulées**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 534-85 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d’ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Labarre, ajouter un arrêt sur la rue Sainte-Anne à l’intersection de la rue Rioux et abaisser la vitesse permise sur la montée de la Baronnie entre le chemin de la Butte-aux-Renards et le chemin des Coulées

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-366 Autorisation de signature – Offre d’achat du lot 54-P – Éthanol cellulosique Varennes**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l’offre d’achat du lot 54-P et tout acte en découlant entre Éthanol cellulosique Varennes et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-367 Modification contractuelle – TetraTech QI inc.**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l’octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l’ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d’octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 22 305.15 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise TetraTech QI inc. pour des services professionnels supplémentaires pour la surveillance à temps plein de travaux effectués aux étangs 1 à 4.

La dépense est affectée au règlement d'emprunt 904

Certificat du trésorier numéro 3575  
ADOPTÉE.

**2021-368 Autorisation de signature – Addenda à la promesse d'achat d'immeubles Les Services immobiliers Marc-André Lavoie inc.**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à la promesse de vente d'immeubles à intervenir entre Les Services immobiliers Marc-André Lavoie inc. et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-369 Modification contractuelle – Révolution Environmental Solutions LP (Terrapure).**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin de déplacer une somme de 171 750 \$ avant taxes des travaux pour 2022 à l'année 2021, sans augmenter la valeur du contrat.

La dépense supplémentaire de 2021 sera financée par une affectation à la réserve d'assainissement

Certificat du trésorier numéro 3577

ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 17 h 59.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Damphousse

---

Me Marc Giard, OMA